



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt : **91400611.9**

Int. Cl.⁵ : **A24F 23/02, B65D 30/22**

Date de dépôt : **06.03.91**

Priorité : **13.03.90 FR 9003147**

Date de publication de la demande :
16.10.91 Bulletin 91/42

Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

Demandeur : **SOCIETE NATIONALE
 D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES
 TABACS ET ALLUMETTES Société Anonyme
 française
 53, quai d'Orsay
 F-75340 Paris Cédex 07 (FR)**

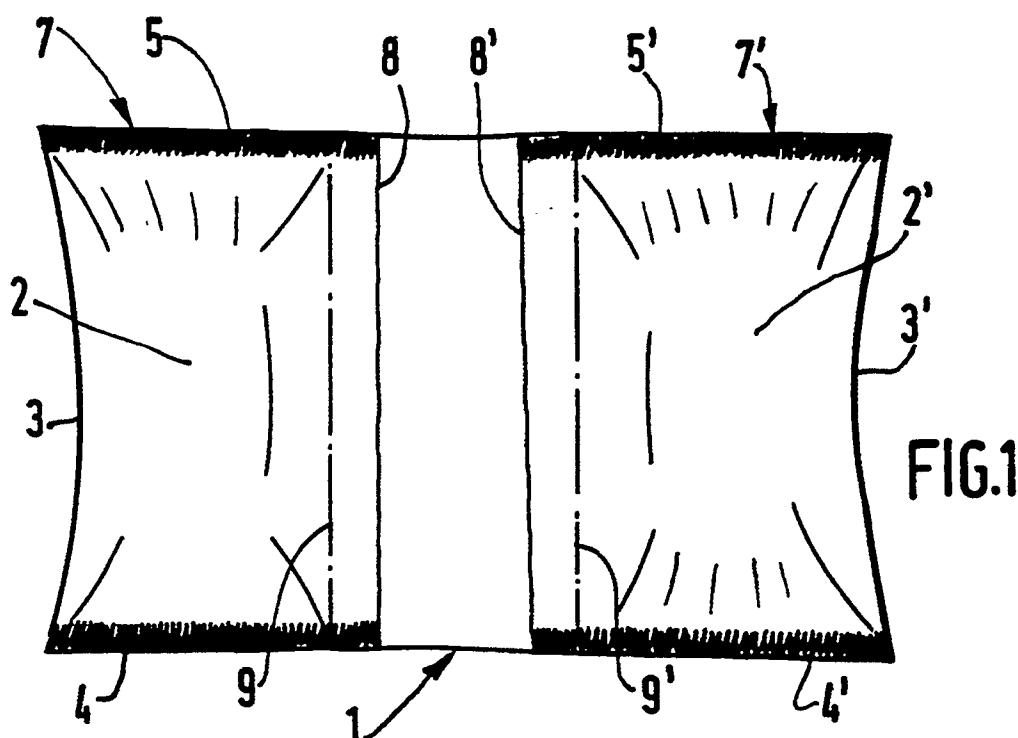
Inventeur : **Estreme, Albert
 2 rue Beville Silly sur Nied
 F-57530 Courcelles Chaussy (FR)**

Mandataire : **Bloch, Gérard et al
 2, square de l'Avenue du Bois
 F-75116 Paris (FR)**

Blague à tabac.

L'invention a pour objet les blagues à tabac.

La blague à tabac selon l'invention est constituée par deux poches (2, 2') présentant chacune deux parois planes sensiblement rectangulaires reliées l'une à l'autre par trois de leurs côtés et délimitant une ouverture (8, 8') entre leurs troisièmes côtés, les dites ouvertures (8, 8') se faisant face et l'une des deux parois de chaque poche se prolongeant l'une vers l'autre pour former une paroi commune (6) aux deux poches, et, en position de fermeture de la blague, une première des dites poches (2) est pliée sur elle-même vers la dite paroi commune (6), la seconde des dites poches (2') est rabattue par pliage contre la dite première poche (2) et des moyens adhésifs sont prévus sur la face externe de la paroi de la dite première poche (2) commune aux deux poches.



BLAGUE A TABAC

La présente invention concerne les blagues à tabac, c'est-à-dire les emballages constitués par un sac, formé, à partir d'une ou plusieurs découpes ou bobines de matériaux simples, composites, ou assemblés, rigides ou semi-rigides ou souples, en repliant les bords sur eux-mêmes ou en juxtaposant les découpes sur trois côtés de ce sac, les bords étant collés, agrafés, cousus ou soudés selon les matériaux utilisés et une des deux parois entre lesquelles est ménagé le fond du sac se prolongeant pour former un rabat.

Ce rabat est plié ou replié sur lui-même et sur le sac pour le fermer, ou il est enroulé autour du sac et est maintenu en position par un ruban adhésif de fermeture qui se trouve à l'extrémité supérieure de ce rabat.

Cette disposition du ruban adhésif entraîne un premier inconvénient lors de l'usage de ces blagues, car l'adhésif s'y trouve facilement au contact du tabac ou autres matières poussiéreuses ce qui le rend très vite inutilisable. Le sac n'est plus alors refermé convenablement, ce qui entraîne le dessèchement ou la perte d'arôme de son contenu. En outre, au bout d'une certaine durée d'usage, la blague est complètement déformée et sa présentation abandonne toute esthétique.

L'invention vise à éviter les inconvénients rappelés ci-dessus et elle prévoit, à cet effet, de constituer la blague par deux poches présentant chacune deux parois planes sensiblement rectangulaires, reliées l'une à l'autre par trois de leurs côtés et délimitant une ouverture entre leurs troisièmes côtés, les dites ouvertures se faisant face et l'une des deux parois de chaque poche se prolongeant l'une vers l'autre pour former une paroi commune aux deux poches, et, en position de fermeture de la blague, une première des dites poches est pliée sur elle-même vers la dite paroi commune, la seconde des dites poches est rabattue par pliage contre la dite première poche et des moyens adhésifs sont prévus sur la face externe de la paroi de la dite première poche commune aux deux poches.

Chaque poche peut contenir une dose de produit et être éventuellement fermée elle-même par scellement, soudage ou collage par exemple. Mais l'étanchéité de chaque poche de la blague selon l'invention est assurée déjà par le fait du pliage de la première poche sur elle-même et du repliement de la seconde sur la première.

La fermeture éventuelle de la blague peut être assurée soit par une colle apposée au dos de la première poche, soit par une bande adhésive apposée sur la tranche supérieure de la première poche déjà repliée sur elle-même.

On voit que, par rapport aux blagues connues, la

blague de l'invention remédie aux inconvénients que les premières présentaient et offre, par rapport à elles, un certain nombre d'avantages.

Outre le fait que la blague selon l'invention permet de mettre un tabac différent dans chacune des poches, donc de permettre au fumeur de se confectonner son mélange, elle assure grâce à l'ouverture différée des deux poches, une longue conservation des caractéristiques de chaque demi-dose, surtout si les poches sont scellées.

Les systèmes éventuels de fermeture (colle ou bande adhésive) ne se trouvant plus à l'extrémité supérieure du rabat de la blague, sont ainsi protégés du contact avec le tabac. Ceci permet de prolonger leur efficacité et leur durée de vie.

Le rapport du volume de remplissage des poches à la surface développée de la matière de fabrication de la blague est supérieur à celui d'une blague traditionnelle. Il en résulte soit une meilleure utilisation du matériau à volume de remplissage constant, soit un volume de remplissage plus grand, pour une même quantité de tabac, c'est-à-dire, une densité de remplissage plus faible et donc une moindre dégradation du tabac lors de l'utilisation de la blague.

On notera encore que la facilité d'accès du tabac est améliorée par le faible rapport de la profondeur de la poche sur son ouverture, que la forme même de la blague permet de limiter les pertes de tabac pendant l'utilisation et qu'au début de l'utilisation et compte tenu de sa forme, la blague a une prise en main améliorée et une stabilité accrue, les deux poches faisant contre poids.

A titre nullement limitatif, on a représenté au dessin annexé, un exemple de réalisation de blague selon l'invention, dessin sur lequel

la fig. 1 est une vue en plan de la blague étalée, la fig. 2 est une vue en perspective de la blague fermée,

la fig. 3 est une vue en perspective de la blague à demi-ouverte, avec variante de fermeture.

Dans l'exemple représenté, la blague, de forme sensiblement rectangulaire, est formée, à partir d'une bande 1 de matériau semi-rigide ou souple, par exemple, en repliant, en sens inverse, c'est-à-dire l'une vers l'autre, deux portions de bande 2, 2' sensiblement de même longueur, suivant les lignes de pliage 3, 3', puis en soudant les bords 4, 5, 4', 5' des portions de bande 2, 2' respectives contre les bords correspondants de la partie de bande restante 6. Il est ainsi formé deux poches 7, 7' sensiblement de même capacité et dont les ouvertures 8, 8' se font face.

L'une des poches 2 est repliée autour de la ligne de pliage 9 vers la paroi 6 (fig. 3) puis la poche 2' est pliée autour de la ligne 9' contre la poche 2 repliée (fig. 2).

Dans l'exemple de la fig. 2, la fermeture de la blague est assurée par une bandelette 11 fixée par collage en 10 sur la partie supérieure voisine du pli 9 de la face externe de la paroi de poche 2 commune entre les plis 3 et 9, et l'extrémité libre 12 de cette bandelette 11 revêtue d'adhésif, s'appliquant contre la paroi de poche 2' commune aux dites poches. 5

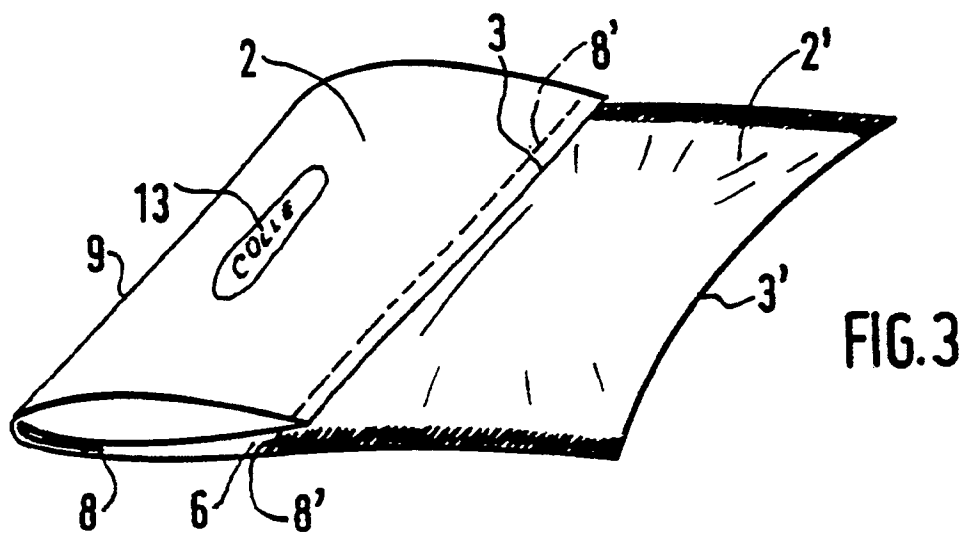
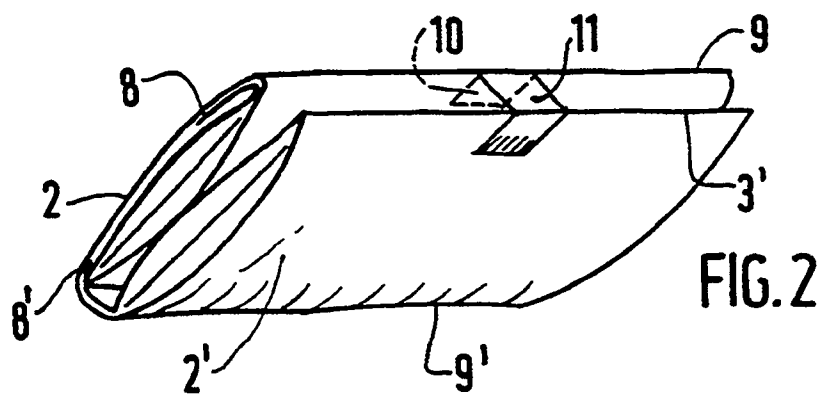
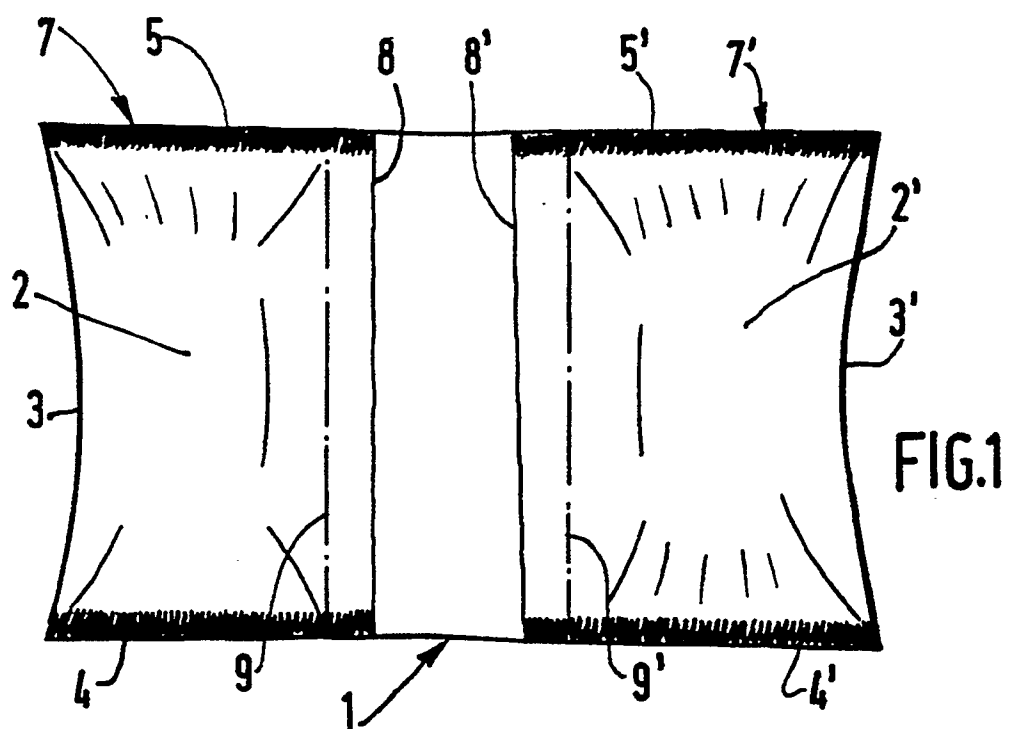
Dans l'exemple de la fig. 3, la fermeture de la blague est assurée par une zone de colle 13 apposée sur la face externe de la paroi de poche 2 commune, entre les plis 3 et 9. 10

Comme on le voit sur ces exemples de réalisation quand on ouvre la blague, même si les ouvertures des poches ne sont pas scellées les zones de colle des moyens de fermeture, 12 ou 13 sont pratiquement inaccessibles au tabac s'échappant des poches. 15

Revendications

1. Blague à tabac caractérisée par le fait qu'elle est constituée par deux poches (2, 2') présentant chacune deux parois planes sensiblement rectangulaires reliées l'une à l'autre par trois de leurs côtés et délimitant une ouverture (8, 8') entre leurs troisièmes côtés, les dites ouvertures (8, 8') se faisant face et l'une des deux parois de chaque poche se prolongeant l'une vers l'autre pour former une paroi commune (6) aux deux poches, et, en position de fermeture de la blague, une première des dites poches (2) est pliée sur elle-même vers la dite paroi commune (6), la seconde des dites poches (2') est rabattue par pliage contre la dite première poche (2) et des moyens adhésifs (11, 13) sont prévus sur la face externe de la paroi de la dite première poche (2) commune aux deux poches. 20 25 30 35
2. Blague à tabac selon la revendication 1 dans laquelle les moyens adhésifs sont formés par une bandelette (11) fixée sur la partie supérieure de la face externe de la paroi de poche (2) commune. 40
3. Blague à tabac selon la revendication 1 dans laquelle les moyens adhésifs sont formés par une zone de colle apposée sur la face de la paroi de poche (2) commune sur laquelle se replie l'autre poche (2'). 45 50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 0611

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-1 487 955 (THE DOW CHEMICAL COMPANY) * page 1, colonne de droite, ligne 3 - page 2, colonne de gauche, ligne 16; figure 1 * -----	1	A 24 F 23/02 B 65 D 30/22
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 24 F B 65 D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 05-06-1991	Examinateur RIEGEL R.E.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)